



RAM - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Édition :
2020

ANNEXE C – DEMANDE DE REMISE DES PHOTOS PRISES AU RAM

PROPOS ET UTILISATION DES PHOTOS PRISES AU RAM

Les photos ont pour objectif de promouvoir les métiers de l'accueil du jeune enfant et les actions du RAM. Les photos prises mettent en avant :

- Les interactions entre les professionnels et les enfants,
- Le travail d'observation de l'enfant.

DEMANDE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Nous, soussignés,

Nom : Prénom :

Résidant à :

Nom : Prénom :

Résidant à :

Représentants légaux de :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Souhaitons que les clichés de notre (nos) enfant (s) pris lors des activités du RAM (ateliers et actions festives) **soient mis à notre disposition sous forme numérique sur une Clé USB** (fournie par le demandeur) **par l'intermédiaire de mon salarié.**

En cas de clichés mettant en situation plusieurs enfants nous

Autorisons

N'autorisons pas

la mise à disposition des photos où apparaît (apparaissent) notre (nos) enfant (s) à l'ensemble des parents dont les enfants sont sur le cliché.

(En cas de refus de l'un des parents aucun cliché où l'enfant concerné apparaîtrait ne sera diffusé).

Le délai de remise des clichés est variable et dépend de la charge de travail des animatrices.

Pour les fichiers transmis à un demandeur et les photos prises ponctuellement par les assistants maternels avec leur téléphone portable, ni le RAM, ni son gestionnaire ne pourront être tenus responsables d'une utilisation des clichés non conforme au Règlement Intérieur (Utilisation autre que les points précisés dans la fiche Droit à l'image).

Fait à : Le : / /20

Signature
représentant 1

Signature
représentant 2

Au regard des règles relatives à l'exercice de l'autorité parentale, les deux représentants légaux doivent compléter et signer ce document.